SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 MAI 2019 – 19H00 –

Convocation du 21 mai 2019

PRESENTS : MM Jean-Marc RUBAT DU MERAC, Thierry GRENARD, Philippe MERMET, Julien DEFFRADAS, Edwige MOREL, Gérard BARUT

ABSENTS : excusés Pascal BRUBACHER, pouvoir à Edwige MOREL
Catherine CRAEN, pouvoir à Philippe MERMET
Jean-Marie PERROT, pouvoir à Julien DEFFRADAS
Dominique LEGRAND, pouvoir à Gérard BARUT

Non excusés : MM

SECRETAIRE DE SEANCE : M Edwige MOREL

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019

Délibération 40/2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 20 mai 2019, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Philippe MERMET fait remarquer qu'une erreur, s'est glissée dans le dernier compte rendu. La réunion de travail du Syndicat des eaux s'est déroulée uniquement avec les délégués. L'Amicale des loueurs de meublés de la station des Rousses n'étant pas conviée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **9** voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- Approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mai 2019.

2. MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE – ATTRIBUTION DES LOTS

Délibération 41/2019

Suite à la réunion de Conseil Municipal du 20 mai 2019 il avait été décidé d'ajourner le point concernant l'attribution des lots pour la mise en accessibilité de l'école et de la cantine car le le montant du marché était très largement supérieur au montant budgétisé pour cette opération. Pour le lot n° 1, le dossier était incomplet, de plus, pour le lot n° 8 aucune entreprise n'avait soumissionné.

Monsieur le Maire rappelle le récapitulatif des offres ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	PRIX H.T	OFFRE H.T.
MACONNERIE	JACQUET SAS BELIGNAT	14 360,00 €	34 920,15 €
ELEVATEUR	ADS ELEVATEUR MORNANT	17 000,00 €	18 000,00 €

	AVRIL SEDAM IS SUR TILLE	17 000,00 €	23 400,00 €
	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY CHARNAY LES MACON	17 000,00 €	24 815,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	DUCROT SAINT GERMAIN LES ARLAY	9 800,00 €	16 834,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	VITTET- LEDO BATI OYONNAX	8 502,50 €	14 018,10 €
PLATRERIE – ISOLATION – PEINTURE – FAUX PLAFONDS	PONCET CONFORT DECOR CHATILLON EN MICHAILLE	11 110,00 €	13 452,86 € et option sols souples : 5 549,88 €
CARRELAGE – FAÏENCE	PRIMATESTA LONS LE SAUNIER	3 077,50 €	4 576,90 € et option 1 sol souple : 6 558,90 et option 2 sol souple : 975,00 €
ELECTRICITE – VENTILATION	PORTIGLIATI SAINT CLAUDE	5 250,00 €	6 482,00 €
PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **9** voix ; Contre : voix ; Abstention : **1** voix (Jean-Marie PERROT)

- Déclare le marché pour la mise en accessibilité de l'école et de la cantine infructueux
- Dit que les prix dépassent largement le budget affecté à cette opération
- Dit que le lot n°1 est incomplet
- Dit qu'aucune offre pour le lot n° 8 n'a été déposée dans les délais prescrits.
- Charge Monsieur le Maire de signifier aux entreprises cette décision.

3. MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE : MARCHE DE TRAVAUX NEGOCIE

Délibération 42/2019

Lors de la dernière séance de Conseil Municipal, Monsieur Gérard BARUT Conseiller Municipal avait été mandaté par Monsieur le Maire pour contacter d'autres entreprises afin qu'elles puissent établir des devis pour la réfection de l'école et de la cantine.
Monsieur Stéphane GALLO avait également sollicité une entreprise de maçonnerie et une entreprise de menuiserie.
Les entreprises ont répondu et ont transmis les devis correspondants aux lots selon le décompte global des prix forfaitaires (D.P.G.F.) .
Après avoir fait un récapitulatif des devis proposés, le montant du marché est encore hors budget.
Gérard BARUT a présenté ce récapitulatif aux Conseillers présents et Monsieur Stéphane GALLO est également venu apporter des éléments de réponse.
Après avoir échangé sur les méthodes et les matériaux utilisés, le montant du marché s'élève à 93 352,58 € H.T. viennent s'ajouter les frais d'assurances et de contrôle technique (9041,88 € H.T.) soit un montant de marché égal à 102 394,46 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que deux subventions avaient été accordées, à savoir : La Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) par la Préfecture d'un montant de 28 105,16 € et l'Engagement de Solidarités Territoriales Jurassiennes (E.S.T.J) par le Conseil Départemental d'un montant de 8 594 €

Monsieur le Maire récapitule les lots ainsi que les prix proposés :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	PRIX PROPOSE PAR L'ENTREPRISE (H.T.)
MACONNERIE	Entreprise GHENO	18 248,25 €
ELEVATEUR	ADS Elévateur	18 000,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	DUCROT EURL	11 758,00€
MENUISERIES INTERIEURES	VITTET	3 929,00 €
PLATERIE – ISOLATION - PEINTURE – FAUX PLAFONDS	PONCET CONFORT DECOR	16 491,90 €
CARRELAGE FAÏENCE	PRIMATESTA	4 576,00 + option sol souple : 6 558,50 € total du lot : 11 135,40 €
ELECTRICITE – VENTILATION	PORTIGLIATTI	6 482,00 €
PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE	GERMAIN	7 308 ,03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : **6** voix ; Contre : voix ; Abstention : **4** voix (Julien DEFFRADAS, Edwige MOREL, Pascal BRUBACHER et Jean-Marie PERROT

- Décide de confier le chantier de mise en accessibilité de l'école et de la cantine aux entreprises mentionnées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'informer celles-ci du choix de l'Assemblée

Départ de Stéphane GALLO et Edwige MOREL 20 h35

4. DIVERS

- Rapport des délégations et commissions :
  Accessibilité de l'école
- Point sur les dossiers d'urbanisme (pour rappel –donnée à l'affichage en mairie)

N° de dossier			
PC 039 274 19 H 0002	Accessibilité de l'Ecole	COMMUNE DE LAJOUX	Instruction en cours
PC 039 274 19 H 0003	Construction nouvelle	CUPILLARD Mathieu et DALLOZ Lucie	Permis refusé
DP 039 274 19 H 0003	Extension balcon	GIRAUD Christian	Instruction en cours
DP 039 274 19 H 0004	Construction d'un grenier fort	GAY Frédérique	Accordée le 23/05/2019
DP 039 274 19 H 0005	Ravalement façade	PROST Gilles	Accordée le 23/05/2019

DP 039 274 19 H 0006	Installation de 3 fenêtres de toit	LUCAS Christian	Accordée le 23/05/2019

Fusion des Communautés de Communes : Invitation par la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude le 04/06/2019 afin de présenter le projet. Il serait judicieux de penser au covoiturage. La secrétaire de Mairie se chargera de préparer un mot en ce sens.

Permis Monsieur CUPILLARD et Madame DALLOZ : rendez-vous le 3 juin 2019 à 16 h 30 avec le Pôle ADS, Monsieur le Maire, l'Architecte et Monsieur CUPILLARD et Madame DALLOZ afin de proposer une solution.

Tirage au sort des Jurés des Assises : Le tirage au sort du Jurés des Assises aura lieu le mercredi 5 juin 2019 à 18 h 30 à St Lupicin.

Thierry GRENARD informe les membres présents qu'il a demandé un devis à l'entreprise S.J.E. afin de refaire la route des Forets Monts. Les travaux réalisés débuteraient sur le parking de La joux dessus jusqu'au parking du téléski. Le montant du devis est de 3 300 € H.T. le matériau utilisé est du point à temps. Le prix indiqué sur le devis est pour 1 seule journée. L'entreprise S.J.E consent à une remise : 6 000 € pour 2 jours. Après avoir échangé, le Conseil décide de reporter cette 2ème journée de travaux par manque de crédits.

Philippe MERMET propose de demander à une autre commune s'ils ont besoin du matériel de l'entreprise S.J.E. pour la ½ journée complémentaire

Philippe MERMET indique que Monsieur Claude MERCIER, Maire de la Pesse, souhaite qu'une réunion de bilan ou de perspective d'activités 4 saisons soit réalisée avec les Communes et la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.

Séance levée à 20 h 50